

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT No 2022-08

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 2022-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE RU-1, est entré en vigueur le 18 avril 2023.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 7 novembre 2022 et a fait l'objet d'une consultation publique le 3 octobre 2022 le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 2022-08 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par le secrétaire trésorier de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Cécile-de-Whitton, ce 5 mai 2023.

Nicole Domingue
Directrice-Générale / Greffière-trésorière